

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Ève Beauchemin

<https://www.cadre21.org/membres/8fcd7d017f2f0eb2a44ea7f6>

Date d'obtention : 2022-09-26 18:26:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un mode d'emploi et un outil contenant des grilles d'évaluation et des étapes précises à suivre. Cela permet d'agir en bienveillance, en efficacité et en partenariat avec l'équipe-école, les élèves et les parents.

C'est un outil à privilégier lorsqu'il s'agit d'une situation de possible transmission de vidéos ou d'images pornographiques concernant des élèves de l'école ou ayant des répercussions sur des élèves de l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais m'assurer de ne jamais demander à consulter le contenu des images ou des vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile.

Je vais me sentir beaucoup plus outillée et confortable à savoir comment agir dans une possible situation de partage d'images ou de vidéos en utilisant la trousse textos.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas demander à voir les images et les vidéos pouvant correspondre à la la pornographie juvénile.

S'assurer de rester dans notre rôle d'équipe-école et de ne pas déroger.

Réagir rapidement pour éviter davantage la propagation d'images ou de vidéos (par exemple : en confisquant le cellulaire de l'élève).

Je vais m'assurer de suivre à la lettre les étapes de la trousse à l'avenir.